

PASSEPORT

| | 1ère demande | Renouvellement | Perte ou vol |
|---|---|--|--|
| | Pré-demande (gratuite) à faire <u>obligatoirement</u> sur le site : ants.gouv.fr (imprimer ou noter le n°) Pas d'Internet ? Contacter la Maison France Services au 09 85 60 01 33 | | |
| MAJEUR | 1) Acte de naissance (- de 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 2) Justificatif de domicile original (-1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison 3) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) aux normes (35x45mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée... 4) 86€ en timbres fiscaux 5) <u>Cas particuliers</u> : • Domicilié par un tiers : justificatif de domicile original (- 1 an), attestation d'hébergement, carte d'identité de l'hébergeant - Préfixe veuve pour la 1ère fois : acte de décès ou acte de naissance du défunt (- 3 mois) • Préfixe épouse pour la 1ère fois : acte de naissance de l'intéressée avec la mention de mariage et/ou livret de famille • Divorcée avec apparition du nom marital : jugement de divorce autorisant madame à conserver le nom | 1) Ancien passeport 2) Si passeport périmé, acte de naissance (- de 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 3) Justificatif de domicile original (- 1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison 4) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée) 5) 86€ en timbres fiscaux 6) <u>Cas particuliers</u> : • Domicilié par un tiers : justificatif de domicile original (- 1 an), attestation d'hébergement, carte d'identité de l'hébergeant • Préfixe veuve pour la 1ère fois : acte de décès ou acte de naissance du défunt (- 3 mois) • Préfixe épouse pour la 1ère fois : acte de naissance de l'intéressée avec la mention de mariage et/ou livret de famille • Divorcée avec apparition du nom marital : jugement de divorce autorisant madame à conserver le nom | 1) Copie intégrale de l'acte de naissance si commune de naissance non dématérialisée 2) Justificatif de domicile original (- 1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison 3) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 4) Déclaration de perte cerfa n°1411*02 <i>en mairie</i> <u>OU</u> déclaration de vol <i>en gendarmerie</i> 5) 86€ en timbres fiscaux 6) <u>Cas particulier</u> : • Domicilié par un tiers : justificatif de domicile original (- 1 an), attestation d'hébergement, carte d'identité de l'hébergeant |
| MINEUR Présence des enfants obligatoire pour le dépôt et à partir de 12 ans pour le retrait | 1) Acte de naissance (-de 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 2) CNI du parent qui signe l'autorisation parentale 3) Justificatif de domicile original (-1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition ... 4) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 5) 17€ en timbres fiscaux (- de 15 ans) 42€ en timbres fiscaux (+ de 15 ans) 6) <u>Cas particuliers</u> : Résidence alternée • justificatifs de domicile et cartes d'identité des deux parents • jugement de divorce ou attestation de garde alternée | 1) Ancien passeport 2) Si passeport périmé, acte de naissance (-de 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 3) CNI du parent qui signe l'autorisation parentale 4) Justificatif de domicile original (-1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition ... 5) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 6) 17€ en timbres fiscaux (- de 15 ans) 42€ en timbres fiscaux (+ de 15 ans) 7) <u>Cas particuliers</u> : Résidence alternée • justificatifs de domicile et cartes d'identité des deux parents • jugement de divorce ou attestation de garde alternée | 1) Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 2) CNI du parent qui signe l'autorisation parentale 3) Justificatif de domicile original (-1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition... 4) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (-de 6 mois) et aux normes (35x45mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 5) Déclaration de perte cerfa n°1411*02 <i>en mairie</i> <u>OU</u> déclaration de vol <i>en gendarmerie</i> 6) 17€ en timbres fiscaux (- de 15 ans) 42€ en timbres fiscaux (+ de 15 ans) 7) <u>Cas particuliers</u> : Résidence alternée • justificatifs de domicile et cartes d'identité des deux parents • jugement de divorce ou attestation de garde alternée |

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

| | 1ère demande | Renouvellement | Perte ou vol |
|---|--|--|--|
| | Pré-demande (gratuite) à faire <u>obligatoirement</u> sur le site : ants.gouv.fr (imprimer ou noter le n°) Pas d'Internet ? Contacter la Maison France Services au 09 85 60 01 33 | | |
| MAJEUR | 1) Acte de naissance (- de 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 2) Justificatif de domicile original (- 1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison 3) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) aux normes (35x45mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 4) <u>Cas particuliers</u> : • Domicilié par un tiers : justificatif de domicile original (- 1 an), attestation d'hébergement, carte d'identité de l'hébergeant • Préfixe veuve pour la 1ère fois : acte de décès ou acte de naissance du défunt (- 3 mois) • Préfixe épouse pour la 1ère fois : acte de naissance de l'intéressée avec la mention de mariage et/ou livret de famille • Divorcée avec apparition du nom marital : jugement de divorce autorisant madame à conserver le nom | 1) Ancienne CNI 2) Si carte périmée, acte de naissance (- de 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 3) Justificatif de domicile original (- 1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison 4) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée) 5) <u>Cas particuliers</u> : • Domicilié par un tiers : justificatif de domicile original (- 1 an), attestation d'hébergement, carte d'identité de l'hébergeant • Préfixe veuve pour la 1ère fois : acte de décès ou acte de naissance du défunt (- 3 mois) • Préfixe épouse pour la 1ère fois : acte de naissance de l'intéressée avec la mention de mariage et/ou livret de famille • Divorcée avec apparition du nom marital : jugement de divorce autorisant madame à conserver le nom | 1) Copie intégrale de l'acte de naissance si commune de naissance non dématérialisée 2) Justificatif de domicile original (- 1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison 3) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 4) Déclaration de perte cerfa n°1411*02 <i>en mairie</i> <u>OU</u> déclaration de vol <i>en gendarmerie</i> 5) 25€ en timbres fiscaux 6) <u>Cas particulier</u> : • Domicilié par un tiers : justificatif de domicile original (- 1 an), attestation d'hébergement, carte d'identité de l'hébergeant |
| MINEUR Présence des enfants obligatoire pour le dépôt et à partir de 12 ans pour le retrait | 1) Acte de naissance (- de 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 2) CNI du parent qui signe l'autorisation parentale 3) Justificatif de domicile original (- 1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison ... 4) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 5) <u>Cas particuliers</u> : Résidence alternée • justificatifs de domicile et cartes d'identité des deux parents • jugement de divorce ou attestation de garde alternée | 1) Ancienne CNI 2) Si carte périmée, acte de naissance (- de 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 3) CNI du parent qui signe l'autorisation parentale 4) Justificatif de domicile original (- 1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison ... 5) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 6) <u>Cas particuliers</u> : Résidence alternée • justificatifs de domicile et cartes d'identité des deux parents • jugement de divorce ou attestation de garde alternée | 1) Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) si commune de naissance non dématérialisée 2) CNI du parent qui signe l'autorisation parentale 3) Justificatif de domicile original (- 1 an) : facture eau, téléphone, électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance maison ... 4) 1 photo récente (NON DÉCOUPÉE) (- de 6 mois) et aux normes (35x45 mm, sans lunettes ni bijoux, visage dégagé, bouche fermée...) 5) Déclaration de perte cerfa n°1411*02 en mairie <u>OU</u> déclaration de vol en gendarmerie 6) 25€ en timbres fiscaux 7) <u>Cas particuliers</u> : Résidence alternée • justificatifs de domicile et cartes d'identité des deux parents • jugement de divorce ou attestation de garde alternée |